

2026/0064

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15 SEP. 2026 LOW
ID : 059-215900358-20260915-20260914_D0054-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le douze septembre, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO. PETIT. MANGHOLZ.
CHRETIEN.WERY.QUETIER.BERTEAUX.

Mmes PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. BADIDI.

Absents excusés : Mmes CHATELAIN.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DM centimes BP 2026 – Budget principal.

Suite au vote du BP 2026 de la commune, la trésorerie nous a adressé un mail pour nous faire part du fait que le logiciel JVS n'avait pas pris en compte les centimes lors des reports des dépenses et des recettes d'investissement.

En effet, le logiciel a repris les données suivantes :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 499 695,00 euros au lieu de la somme de 499 695,43 euros ;
- Résultat de fonctionnement reporté 1 988 558,00 euros au lieu de la somme de 1 988 557,88 euros.

En ce sens, la trésorerie demande une décision modificative afin de corriger ces différences et il convient :

D'augmenter le résultat d'investissement reporté en dépense de 0,43 euros :

Au 001 : + 0,43 euros ;

Au 21318 : - 0,43 euros.

De réduire le résultat de fonctionnement en recette de 0,12 euros :

Au 002 : - 0,12 euros ;

Au 7067 : + 0,12 euros.

Suite délibération 2026/0064

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

D'augmenter le résultat d'investissement reporté en dépense de 0,43 euros :

Au 001 : + 0,43 euros ;

Au 21318 : - 0,43 euros.

De réduire le résultat de fonctionnement en recette de 0,12 euros :

Au 002 : - 0,12 euros ;

Au 7067 : + 0,12 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 15 SEP. 2026
Le Maire,

